

République Française
Département du Loiret
Canton de Saint Jean le Blanc

Commune d'OUVROUER-LES-CHAMPS

**ARRETE N° 2025/35 RELATIF A L'UTILISATION DE L'AIRE BEZAULT ET LE
CITY STADE LE 13 SEPTEMBRE 2025**

Le Maire d'Ouvrouer Les Champs,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il y a lieu de réglementer l'utilisation des aires de jeux mises à disposition du public ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de l'aire de jeux (pelouse, jeux d'enfants, terrain de boules) et le city stade seront interdits le 13 septembre 2025, en vue de l'installation du feu d'artifice du 13 septembre 2025.

Article 2 : La zone non accessible sera signalée par des barrières et de la rubalise. Il sera strictement interdit d'y pénétrer.

Article 3 : L'accès à l'Aire Bezault est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à :

- Mme. la Préfète du Loiret
- Gendarmerie de Jargeau

Chargé, chacun, en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Ouvrouer les Champs,
Le 29 juillet 2025.

Mme le Maire,
MONNOT Laurence.

